

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025

DEL-2025-25

L'An deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, à 14 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/01/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, CATTANEO, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, ROUSSET,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 18

Représentés par mandat : 0

**Objet : AVENANT A LA CONVENTION D'EXPERIMENTATION SUR LA RECHARGE INTELLIGENTE
« FLEX'RECHARGE » ENTRE ENEDIS, LE SYANE ET SPBR1**

Rapport présenté par M. Patrice COUTIER.

Le Bureau syndical du 9 octobre 2024 a approuvé la convention d'expérimentation sur la recharge intelligente « Flex'Recharge » entre ENEDIS, SPBR1 (délégataire du service eborn) et le SYANE.

La borne de recharge visée par cette convention, implantée à MORZINE, place de la Poste, a été mise en service le 26 novembre 2024 et compte déjà à ce jour plus de 200 recharges.

Dans la continuité des collaborations entre les 3 signataires, des ajustements administratifs et financiers se sont avérés nécessaires au bon déroulement de l'expérimentation. La proposition d'avenant à la convention vise notamment à :

- Préciser certains aspects relatifs à la production des livrables et du suivi de l'expérimentation.
- Détailler les modalités de financement liées à la réalisation de ces livrables, dont l'ajout d'une contribution financière d'ENEDIS pour la production des livrables de l'expérimentation.

L'avenant est rédigé de manière à ne pas remettre en cause les engagements initiaux des parties, ni les principes généraux de l'expérimentation.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. à approuver la signature de l'avenant à la convention d'expérimentation tripartite entre le SYANE, ENEDIS et SPBR1,
2. à autoriser le Président à signer cet avenant, et le cas échéant, tout nouvel avenant nécessaire à la bonne exécution de l'expérimentation, sous réserve qu'il n'entraîne pas de modification substantielle des engagements financiers du SYANE, ni des principes de base de la convention initiale.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A NUMERIQUE